

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1845.

NUMERO des	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
article de la loi	dévelop- pements des articles	
CHAPITRE PREMIER		
<i>Service de la Dette (*)</i>		
1	Annuité de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	
2	Annuité de l'inscription portée au même Grand-Livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	
3	1 Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la dette publique, à 2½ p. /o, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité	5,502,640 78
	2 Intérêts du restant de l'inscription portée au Grand-Livre, en exécution du § 7 dudit art. 65 (a)	440,916 67
	a) Ce crédit de fr. 440 916 67 est ainsi employé comme suit	
	Fr. 88,183 33 ³³ pour intérêt du mois de janvier 1845, sur un capital nominal de 42,328 000 francs à 2 1/2 p. /o, formant le 3 ^e quart remboursé le 1 ^{er} avril 1845 de l'inscription de 169,312,000 francs	
	352 733 33 ³³ pour intérêt du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} mai 1845 sur un même capital nominal, formant le dernier quart remboursé le 1 ^{er} mai 1845 de ladite inscription	
	Fr. 440,916 67	
4	Frais relatifs à cette dette	
	Intérêts de l'emprunt de 100,800 000 francs, à 5 p. /o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	5,040,000 »
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	1,008,000 »
	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	
5	1 Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. /o, autorisé par la loi du 18 juin 1836	1,200,000 »
	2 Dotation de l'amortissement de cet emprunt (d)	500,000 »
6	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
7	1 Intérêts de l'emprunt de 50,800,800 francs, à 5 p. /o, autorisé par la loi du 20 mai 1838	1,525,524 »
	2 Dotation de l'amortissement de cet emprunt (f)	508,508 »
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
9	1 Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. /o, autorisé par la loi du 26 juin 1840	4,347,000 »
	2 Dotation de l'amortissement de cet emprunt	869,400 »
0	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	
11	1 Intérêts de l'emprunt de fr. 26,621 718 40 c., à 5 p. /o, autorisé par la loi du 20 septembre 1842	1,451,085 92
	2 Dotation de l'amortissement de cet emprunt	286,217 18
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	
	Intérêts de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c., à 5 p. /o, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1820, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	74,074 07
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (idem) (j)	14,814 81
	Frais relatifs au même emprunt (idem)	
13	1 Intérêts à 4½ p. /o sur 96,722,000 francs, montant approximatif des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 42</i>) (k)	4,307,490 »
	2 Dotation de l'amortissement de cette dette	957,220 »
	Frais de matériel et de confection des titres résultant de cette émission (<i>credit special, alloué par la loi du 21 mars 1844, qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
500,000	"	500,000	500,000	"	"		(*) Les annexes nos 1 et 2 présentent la situation, au 15 septembre 1844, de la Dette constituée de la Belgique
846,560	"	846,560	846,560	"	"		
5,502,640 78	440,916 67	5,943,557 45	9,755,440 78	"	5,791,885 55		
(b) 5,000	"	5,000	"	5,000	"		
"	"	"	6,048,000	"	(c) 6,048,000		
"	"	"	140,000	"	140,000		
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"		
(e) 5,400	"	5,400	4,500	"	1,100		
2,054,052	"	2,054,052	2,054,052	"	"		
(g) 54,000	"	54,000	54,000	"	"		
5,216,400	"	5,216,400	5,216,400	"	"		
(h) 150,000	"	150,000	150,000	"	"		
1,717,505 10	"	1,717,505 10	1,717,505 10	"	"		
(i) 45,000	"	45,000	45,000	"	"		
"	"	"	88,888 88	"	88,888 88		
"	"	"	200	"	200		
5,264,710	"	5,264,710	"	5,264,710	"		
"	"	"	80,000	"	80,000		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
22,612,045 88	440,916 67	23,052,962 55	27,920,324 76	5,282,710	10,150,072 21		

b) Voir l'état n° 7 des pièces à l'appui

c) Voir l'état n° 3

d) Voir l'état n° 4

e) Voir l'état n° 5

f) Voir l'état n° 5

g) Voir l'état n° 9

h) Voir l'état n° 10

i) Voir l'état n° 11

j) Voir l'état n° 6

k) La loi du 21 mars 1844, art. 2 et 3, a autorisé la conversion en obligations à 4 1/2 p. o/o

1° Du restant du capital de l'emprunt de 100,809,000 francs, à 5 p. o/o, soit . fr. 84,341,632

2° Du restant du capital de l'emprunt de 1,461,461 francs, à 5 p. o/o, soit . . . 1,379,894 18

3° De bons du trésor jus qu'à concurrence d'un capital de . . . 10,000,000

ENSEMBLE . . . fr. 95,721,526 18

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
			REPORT.	
15	1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 44</i>)	5,809,520	»
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital	425,280	»
	»	Frais de matériel et de confection des titres à créer en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>crédit spécial alloué par cette loi et qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)		
16	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)		
17	»	Indemnités pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution		
			en numéraire (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).	
			Intérêts à 5 p. % sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer	
18	»	Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations		
19	»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante sur une émission éventuelle de 5,000,000 de francs		
20	»	Intérêts de la dette viagère		
		L) Au 1 ^{er} janvier 1843, il restait inscrit :		
		39 rentiers viagers, pour	fr.	5,014 58
		A DÉDUIRE : 2 extinctions en 1843		316 15
		37 rentiers		4,698 43
		4 nouveaux rentiers ont présenté leurs titres depuis 1843		1,015 87
		41 rentiers	fr.	5,714 30
21	»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		
22	»	Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement		
23	»	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (articles 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 florins		
24	»	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842, 10,000 florins		
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .	fr.
		CHAPITRE II.		
		<i>Rémunérations.</i>		
	1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées		
	2	— — civiles et autres accordées avant 1850		
	3	— — civiques		
1	4	— — militaires		
	5	— — de l'ordre Léopold		
	6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite		
	7	Arriérés de pensions de toute nature		
2	»	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1845.		
	1	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	59,000	»
5	2	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	40,700	»
	3	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).	5,600	»
			TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
22,612,045 88	440,916 67	23,052,962 55	27,920,324 76	5,282,710 "	10,150 072 21	<p>a) Un nouveau crédit de 250,000 francs n'est pas nécessaire en 1845. Si les indemnités pour pertes intervenues à 300 francs étaient ultérieurement reconnues dépasser les allocations votées aux Budgets de 1843 et 1844, le crédit destiné au payement de cet excédant ne devrait être porté qu'au Budget de 1845.</p> <p>Quant au crédit éventuel destiné à la dotation de l'amortissement des obligations à 3 p. 100 pour le payement des intérêts supérieurs à 300 fr., on peut l'ajouter jusqu'au Budget de 1846.</p> <p>c) La diminution qu'a subie le chiffre des pensions ecclésiastiques et civiles ainsi que des pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite du Département des finances, résulte du transfert opéré conformément à l'art. 38 de la loi du 21 juillet 1844, aux Budgets des Départements ministériels du montant des pensions de cette nature qui concernent chacun de ces Départements.</p> <p>Il est à remarquer toutefois, quant aux pensions civiles antérieures au 1^{er} octobre 1830, qu'on ne peut distinguer, d'après les documents que possède l'administration, à quels départements les situations ont appartenu. C'est par ce motif que le montant en est maintenu au Budget de la Dette publique.</p> <p>d) En ce qui concerne les pensions des veuves et orphelins, à charge de l'ancienne caisse de retraite, elles sont portées également à ce Budget, conformément à l'art. 58 de la loi sur les pensions. Elles constituent d'ailleurs une charge temporaire et extraordinaire.</p> <p>e) Du 1^{er} janvier au 18 avril 1845, à raison de fr. 20,000 par annee 6,000 "</p> <p>Du 19 avril au 31 dec 1845, à raison de fr. 16,000 l'an 11,200 "</p> <p>Ensemble fr. 17,200 "</p> <p>Francs 36,402 12</p>	
4,252,800 "	"	4,252,800 "	"	4,252,800 "	"		
"	"	"	70,000 "	"	70,000 "		
13,000 "	"	13,000 "	"	15,000 "	"		
"	"	"	250,000 "	"	(a) 250,000 "		
210,000 "	"	210,000 "	210,000 "	"	"		
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"		
150,000 "	"	150,000 "	500,000 "	"	350,000 "		
"	(b) 5,714 30	5,714 30	5,500 "	414 30	"		
"	12,500 "	12,500 "	12,500 "	"	"		
"	661,575 66	661,575 66	661,575 66	"	"		
52,910 05	"	52,910 05	52,910 05	"	"		
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"		
27,296,919 95	1,120,506 63	28,417,426 58	29,708,574 49	9,598,924 50	10,820,072 21		
DIFFÉRENCE EN MOINS				1,291,147 91			
"	270,000 "	3,088,000 "	4,104,000 "	"	(c) 1,016,000 "		
"	136,000 "						
"	184,000 "						
1,940,000 "	"						
25,000 "	"						
"	(d) 550,000 "						
5,000 "	"						
"	36,402 12	(e) 36,402 12	44,867 72	"	8,465 60		
"	85,500 "	85,500 "	89,000 "	"	3,700 "		
1,068,000 "	1,241,702 12	5,209,702 12	4,237,867 72	"	1,028,165 60		
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.				1,028.165 60			

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
1	1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement; et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables au trésor public
		340,000 »
	2	Arriérés des intérêts sur des exercices clos
		5,000 »
2	"	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État
3	"	Intérêts et remboursements des consignations antérieures au 1 ^{er} octobre 1830
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
I.	2	Service de la Dette
II.	4	Rémunérations
III.	6	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
540,000 »	5,000 »	545,000 »	530,000 »	(a 15,000 »	»	<p>a) Voir l'état n° 12 des pièces à l'appui. La différence de 15,000 fr. provient de l'augmentation des capitaux inscrits au registre général des cautionnements.</p> <p>b) L'état n° 13 des pièces à l'appui indique la situation des consignations au 31 août 1844.</p> <p>c) L'état n° 14 des pièces à l'appui présente la situation au 31 août 1844 des consignations antérieures au 1^{er} octobre 1830.</p> <p>On a jugé que par suite des remboursements qui ont été successivement opérés, le chiffre de ces intérêts pouvait être réduit de 5,000 francs.</p>	
70,000 »	»	(b 70,000 »	70,000 »	»	»		
»	15,000 »	(c 15,000 »	20,000 »	»	5,000 »		
410,000 »	20,000 »	430,000 »	420,000 »	15,000 »	5,000 »		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				10,000 »			

27,296,919 95	1,120,506 65	28,417,426 58	29,708,574 49	»	1,291,147 91
1,968,000 »	1,241,702 12	3,209,702 12	4,237,867 72	»	1,028,165 60
410,000 »	20,000 »	430,000 »	420,000 »	10,000 »	»
29,674,919 95	2,382,208 75	32,057,128 70	34,366,442 21	10,000 »	2,519,313 51
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.				2,509,313 51	

8

PIÈCES A L'APPUI
DU
BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
Pour l'exercice 1845.

ÉTAT N° 1.

TABLEAU STATISTIQUE
DE LA
DETTE CONSTITUÉE
DU ROYAUME DE BELGIQUE,
AU 15 SEPTEMBRE 1844.

(Extrait de la *Statistique financière*, dont la publication aura lieu ultérieurement)

CAPITAL	TAUX	PRODUITS	ÉCHÉANCES.	TAUX	TAUX			
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.		de	DE PAIEMENT	ET DE	FAVORISÉS	ALLOCATIONS.
				l'INTERÊT	des intérêts	d'amortissement		

I. — Traités de paix du 19 avril

Part contributive de la Belgique dans l'ancienne

A. Capitaux inscrits au Livre Auxiliaire du Grand-Livre de la Dette néerlandaise établi à Bruxelles, en exécution de l'art. 68 de la loi du 27 décembre 1822.	fr.	24,475,767 20
B. Rente inaliénable de 346,560 fr. au profit du Gouvernement néerlandais, représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839, calculée au dernier viugt.	»	16,951,200 »
C. Capitaux transférés du Grand-Livre de la Dette de l'ancien royaume des Pays-Bas à celui de la Belgique, appartenant à des corporations et établissements belges, capitaux qui proviennent de cautionnements fournis en fonds publics et de fonds particuliers	fr.	9,586,664 54

LESQUELS CAPITAUX S'ÉLÈVENT A UNE

(*)	»	»	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet	2 $\frac{1}{2}$ p. %, sauf la rente inaliénable mentionnée sous la lettre B	Bruxelles.	»	1831	611,894 17
406,348,851 74	»	»					1832	17,777,777 78
							1835	611,894 17
							1834	611,894 17
							1835	611,894 17
							1856	611,894 17
							1857	611,894 17
							1858	611,894 17
							1859	5,596,952 37
							1840	10,276,063 49
							1841	15,875,015 87
							1842	10,582,010 58
							1843	10,582,010 58
							1844	10,582,000 78

II. — Emprunt de 100,800,000 francs, contracté pour l'amortissement des emprunts de 5, 12

Loi du 16

(*)	75 p. % pour une moitié et 79 p. % pour l'autre moitié	74,592,465 76	1 ^{er} novembre pour la première moitié et 1 ^{er} mai pour l'autre moitié	5 p. %.	Bruxelles. Anvers. Paris Londres.	1 p. % par rachat ou par tirage au sort	1852.	6,095,258 10
100,800,000 »							1853.	6,048,000 »
							1854.	6,048,000 »
							1855.	6,048,000 »
							1856.	6,048,000 »
							1857.	6,048,000 »
							1858.	6,048,000 »
							1859.	6,048,000 »
							1840.	6,048,000 »
							1841.	7,056,000 »
							1842.	6,048,000 »
							1843.	6,048,000 »
							1844.	6,048,000 »

SOMMES DEPENSEES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTERETS.	Pour L'AMORTISSEMENT.			

1839 et du 5 novembre 1842.

Dette publique du royaume des Pays-Bas.

D. Capital affecté à l'achèvement des liquidations des anciennes créances belges	14,814,800 »
E. Capital affecté au fonds d'agriculture institué par la loi du 6 janvier 1816.	2,116,400 »
F. Capital inscrit au profit du Gouvernement néerlandais (§ 6 du traité du 5 novembre 1842).	169,512,000 »
G. Capital nominal inscrit au profit du même Gouvernement et rachetable en vertu du § 7 du même traité	169,512,000 »

SOMME DE 406,548,351 FRANCS 74 CENTIMES

608,425 95	»	»	Du 1 ^{er} janv. au 31 décemb. 1851	(*) Voir le § X en ce qui concerne le capital de 169,512,000 mentionné à la lettre G
608,015 85	»	»	» » 1852.	
607,669 25	»	»	» » 1853.	
607,507 87	»	»	» » 1854.	
606,666 60	»	»	» » 1855.	
606,059 59	»	»	» » 1856.	
606,190 40	»	»	» » 1857.	
606,584 60	»	»	» » 1858.	
5,592,252 79	»	»	» » 1859.	Intérêts des inscriptions au livre auxiliaire
			{ Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1859.	Intérêts payés directement à la Hollande
10,275,571 42	»	»	{ Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1840.	Intérêts des inscriptions au livre auxiliaire
			{ Du 1 ^{er} juillet 1839 au 30 juin 1840.	Intérêts payés directement à la Hollande.
15,870,306 87	»	»	Du 1 ^{er} juillet 1840 au 31 déc. 1841.	
10,582,010 58	»	»	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842	
6,106,107 08	»	»	» » 1843.	
5,068,558 42	21,164,000 »	42,528,000 »	» » 1844.	

et 10 millions de florins levés en 1830 et en 1851, et pour faire face aux besoins généraux de l'État.

décembre 1831

5,747,555 40	788,646 60	1,008,517 96	Du 1 ^{er} nov. 1831 au 31 octob. 1832.	(*) Voir le § IX
4,954,725 20	1,093,276 80	1,180,877 08	» 1832 » 1833.	
4,889,026 80	1,158,975 20	1,169,512 96	» 1833 » 1834.	
4,857,048 »	1,190,952 »	1,190,695 05	» 1834 » 1835.	
4,797,072 »	1,250,928 »	1,241,614 01	» 1835 » 1836.	
4,750,401 60	1,297,598 40	1,297,598 40	» 1836 » 1837.	
4,701,755 »	1,346,245 »	1,546,859 88	» 1837 » 1838.	
4,600,287 20	1,447,712 80	1,447,976 08	» 1838 » 1839.	
4,564,604 »	1,483,396 »	1,551,962 22	» 1839 » 1840.	
5,117,015 53	1,938,986 47	1,933,777 15	» 1840 au 31 déc. 1841.	
4,578,840 40	1,669,159 60	1,669,159 60	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842.	
4,310,019 20	1,439,817 63	1,439,817 63	» » 1843.	
1,420,225 87	»	»	» » 1844.	

CAPITAL	TAUX	PRODUITS		TAUX	LIEUX	TAUX		
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.	ÉCHÉANCES.	de	DE PAYEMENT	et mode	ENRÉGÉS	ALLOCATIONS.
				L'INTÉRÊT.	des intérêts.	d'amortissement.		

III. — Emprunt de 50,000,000 de francs, ayant pour destination : 1° le remboursement des bons du 1,490,000 francs, émis par suite de la transaction relative à la rétrocession de la Sambre ; 3° la construction de routes nouvelles pavées et ferrées.

Loi du 18

50,000,000	»	92 %	27,564,163 74	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet.	4 p. %	Bruxelles Anvers Paris. Londres.	1 p. % par rachat.	1857.	1,500,000	»
								1858.	1,500,000	»
								1859.	1,500,000	»
								1840.	1,500,000	»
								1841.	2,250,000	»
								1842.	1,500,000	»
								1843.	1,500,000	»
								1844.	1,500,000	»

IV. — Emprunt de 50,850,800 francs, contracté pour remboursement de 10 millions
continuation des tra

Loi du 25

50,850,800	»	75½ p. %	55,778,055 70	1 ^{er} février et 1 ^{er} août.	3 p. %	Bruxelles. Anvers. Paris. Londres. Francfort.	1 p. % par rachat.	1859.	2,054,052	»
								1840.	2,054,052	»
								1841.	2,881,545	35
								1842.	2,054,052	»
								1843.	2,054,052	»
								1844.	2,054,052	»

V. — Intérêts de l'emprunt de 1,481,481 francs 48 centimes, émis en vertu

Loi du 22

(°)	1,481,481 48	Au pair.	1,481,481 48	1 ^{er} juillet.	5 p. %	Anvers.	1 p. % par rachat ou par tirage au sort.	1859.	88,888	88
								1840.	88,888	88
								1841.	135,555	52
								1842.	88,888	88
								1843.	88,888	88
								1844.	88,888	88

SOMMES DÉPENSÉES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTÉRÊTS.	Pour L'AMORTISSEMENT			

trésor émis pour la construction du chemin de fer; 2° le remboursement des bons du trésor montant à canalisée et le paiement de 1,000,000 de francs tenu en réserve en exécution de l'art. 10 de ladite transac-

juin 1856.

1,193,400 »	306,600 »	329,682 12	Du 1 ^{er} juillet 1856 au 30 juin 1857.
1,170,780 »	323,920 »	341,228 01	» 1857 » 1858.
1,162,220 »	337,780 »	365,454 37	» 1858 » 1859.
1,147,580 »	352,420 »	365,282 15	» 1859 » 1840.
1,694,060 »	353,940 »	601,185 88	» 1840 au 31 déc. 1841.
1,102,600 »	307,400 »	421,737 21	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842.
1,087,600 »	412,400 »	426,554 64	» » 1843.
538,800 »	211,750 96	324,876 72	» » 1844.

de francs de bons du trésor émis en vertu de la loi du 12 novembre 1857, et pour vaux du chemin de fer.

mai 1858.

1,511,040 »	522,392 »	740,421 15	Du 1 ^{er} août 1858 au 31 juil. 1859.
1,489,365 »	544,667 »	738,347 95	» 1859 » 1840.
2,065,257 50	816,307 83	1,156,211 20	» 1840 au 31 déc. 1841.
1,421,685 »	612,347 »	839,146 13	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842.
1,404,972 50	629,039 50	836,369 04	» » 1843.
809,785 »	389,417 83	498,304 53	» » 1844.

d'un arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.

décembre 1858.

74,074 07	14,814 81	14,814 81	Du 1 ^{er} juillet 1838 au 30 juin 1839.	(*) Voir le § IX.
74,074 07	14,814 81	14,814 81	» 1839 » 1840.	
107,619 05	23,714 27	23,169 92	» 1840 au 31 déc. 1841.	
71,322 75	17,366 13	17,366 13	Du 1 ^{er} janv. 1841 au 31 déc 1842.	
70,423 27	18,465 61	18,465 61	» » 1843.	
54,973 55	10,736 01	10,736 01	» » 1844.	

CAPITAL	TAUX	PRODUITS		TAUX	LIEUX	TAUX		
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.	ÉCHÉANCES.	de	DE PAYEMENT	ET JOUR	EN BELGIQUE	ALLOCATIONS.
				L'INTELLIGI	des intérêts.	d'amortissement		

VI. — Emprunt de 86,940,000 francs, destiné : 1° à la continuation de la ligne décrétée des chemins de fer rhénan, acquises en vertu de la loi du 1^{er} juin 1858; 5° à l'extinction des bons du trésor émis en vertu des lois du 25 mai

Loi du 26

86,940,000	«	82,000,000	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	5 p. %.	Bruxelles. Anvers. Paris. Londres. Francfort.	1 p. %, par rachat.	1841. 1842. 1843. 1844.	6,085,800 » 5,216,400 » 5,216,400 » 5,216,400 »
------------	---	------------	--	---------	---	------------------------	----------------------------------	--

VII. — Emprunt de 29,250,000 francs effectifs, affecté : 1° à l'achèvement du chemin de fer; 2° à la construction de l'entrepôt d'Anvers; 4° au

Loi du 29

28,621,718 40	104 ½ p. %	29,250,000	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre	5 p. %.	Bruxelles Anvers. Paris. Londres. Francfort	1 p. %, par rachat	1842. 1843. 1844.	286,217 18 1,717,503 10 1,717,503 10
---------------	------------	------------	---	---------	---	-----------------------	-------------------------	--

VIII. — Rente de 500,000 francs inscrite au profit de la ville de Bruxelles,

Loi du 4

(b) 6,000,000	»	»	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet.	»	Bruxelles.	»	1845. 1844.	500,000 500,000
---------------	---	---	--	---	------------	---	----------------	--------------------

IX. — Conversion, en dette à 4 ½ p. %, des titres des emprunts à 5 p. % de 100,800,000

Loi du 21

95,721,526 18	Au pair.	95,721,526 18	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	4 ½ p. %.	En Belgique et à Paris.	1 p. %, par rachat.	»	»
---------------	----------	---------------	---	-----------	----------------------------	------------------------	---	---

X. — Emprunt de 84,656,000 francs destiné au rachat de l'inscription de 169,512,000

Loi du 22

84,656,000	104 p. %	88,042,240	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	4 ½ p. %.	En Belgique et à Paris.	1 p. %, par rachat.	»	»
------------	----------	------------	---	-----------	----------------------------	------------------------	---	---

SOMMES DÉPENSÉES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTÉRÊTS.	Pour L'AMORTISSEMENT.			

de fer; 3° à l'extinction des 12 millions de bons du trésor créés par la loi du 28 décembre 1859; 5° au loi du 1^{er} mai 1840; 4° à la construction de routes pavées et ferrées, autorisées par les lois du 2 mai 1856 1857, du 1^{er} juin 1859 et du 29 décembre 1859.

juin 1840.

5,071,500	"	"	Du 1 ^{er} nov. 1840 au 31 déc. 1841.	a) L'emprunt de 1840 a été négocié en trois fois, savoir 20,160,000 francs, à 96 p. o/o, 38,052,000 fr., à 97 1/2 p. o/o, et 28,728,000 fr., à 100 1/2 p. o/o
4,547,000	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décem. 1842.	
4,547,000	"	"	" " 1843.	
1,440,000	"	"	" " 1844	

création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg; 5° au parachèvement d'un canal dans la Campine.

septembre 1842.

238,514 52	"	"	Du 1 ^{er} novem. au 31 décem. 1842.
1,451,085 92	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décem. 1843.
477,028 64	"	"	" " 1844.

par suite des arrangements financiers conclus entre elle et le Gouvernement.

décembre 1842.

500,000	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1843	b) La rente de 300,000 fr. est capitalisée au denier 20
150,000	"	"	" " 1844	

francs, et de 1,481,481 fr. 48 c., ainsi que d'un capital de 10,000,000 de la dette flottante.

mars 1844.

"	"	"	"
---	---	---	---

francs de capital, mentionné au n° 7 de l'art. 65 du traité de paix du 5 novembre 1842.

mars 1844.

"	"	"	"
---	---	---	---

ÉTAT N° 2.

RESUMÉ de la situation des différentes parties de la Dette publique

ANNÉES.	ANCIENNE DETTE des PAYS-BAS.	EMPRUNT de 100,800,000 fr.	EMPRUNT de 30,000,000 fr.	EMPRUNT de 30,850,000 fr.	RENTE DE L'EMPRUNT de 1,481,481 ¹ 48 ^c .
---------	------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---

CAPITAUX NOMINAUX

1851	»	100,800,000 »	»	»	»
1852	»	99,791,482 04	»	»	»
1853	»	98,610,604 96	»	»	»
1854	»	97,441,092 »	»	»	»
1855	»	96,250,590 97	»	»	»
1856	»	95,008,782 96	50,000,000 »	»	»
1857	»	93,711,184 56	29,670,517 88	»	»
1858	»	92,564,524 68	29,529,088 97	50,850,000 »	»
1859	406,548,851 74	90,916,548 60	28,965,654 60	50,110,578 85	1,466,666 67
1840	406,548,851 74	89,384,586 58	28,600,552 45	49,572,050 90	1,451,851 86
1841	406,548,851 74	87,450,609 23	27,999,168 57	48,215,819 70	1,426,681 94
1842	406,548,851 74	85,781,440 65	27,577,451 56	47,576,675 57	1,409,115 81
1843	406,548,851 74	84,541,652 »	27,150,876 72	46,540,504 55	1,390,650 20
1844	(a) 257,056,851 74	»	26,826,000 »	46,042,000 »	»

INTÉRÊTS DUS

1851	611,894 17	420,000 »	»	»	»
1852	611,894 17	5,040,000 »	»	»	»
1853	611,894 17	4,989,574 10	»	»	»
1854	611,894 17	4,950,550 25	»	»	»
1855	611,894 17	4,872,054 60	»	»	»
1856	611,894 17	4,812,519 85	600,000 »	»	»
1857	611,894 17	4,750,459 15	1,200,000 »	»	»
1858	611,894 17	4,685,559 25	1,186,812 72	655,655 »	»
1859	10,582,010 58	4,618,216 25	1,173,165 56	1,525,524 »	74,074 07
1840	10,582,010 58	4,545,817 45	1,158,545 58	1,505,311 57	73,555 53
1841	10,582,010 58	4,469,219 52	1,144,014 10	1,481,160 93	72,592 59
1842	10,582,010 58	4,572,550 46	1,119,966 74	1,446,474 59	71,554 10
1843	10,582,010 58	4,289,072 48	1,105,097 25	1,421,500 21	70,455 79
1844	10,582,010 58	4,217,081 60	1,086,055 07	1,396,209 14	69,552 51

constituée du royaume de *Belgique*, pendant les années 1831 à 1844.

EMPRUNT de	EMPRUNT de	RENTE à la VILLE DE BRUXELLES (capitalisée au denier 20).	CONVERSION D'EMPRUNTS et de BONS DU TRÉSOR.	EMPRUNT de	TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE de CHAQUE ANNÉE.	Observations.
86,940,000 fr.	29,250,000 fr.			84,656,000 fr.		

DUS PAR L'ÉTAT.

"	"	"	"	"	100,800,000 "	
"	"	"	"	"	99,791,482 04	
"	"	"	"	"	98,610,604 96	a) Déduction faite de la dette de 169,312,000 fr., capital nominal à 2 1/2 p. o/o, remboursé à la Hollande au moyen de l'emprunt de 84,656,000 francs, dont on considère ici les opérations comme étant déjà terminées.
"	"	"	"	"	97,441,092 "	
"	"	"	"	"	96,250,596 97	
"	"	"	"	"	125,008,782 96	
"	"	"	"	"	125,581,502 44	
"	"	"	"	"	172,545,415 65	b) Le capital de la dette publique constituée présente, en 1844, sur celui de l'année 1843, une réduction de fr. 75,489,937 27 es. Cette réduction serait de dix millions plus élevée si la loi du 21 mars 1844 n'avait ordonné la conversion en dette consolidée de pareil capital de la dette flottante.
86,940,000 "	"	"	"	"	662,097,415 53	
86,940,000 "	"	"	"	"	658,581,111 18	
86,940,000 "	28,621,718 40	"	"	"	684,055,220 51	
86,940,000 "	28,621,718 40	6,000,000 "	"	"	687,554,015 59	
86,940,000 "	28,621,718 40	6,000,000 "	95,721,526 18	84,656,000 "	b) 611,844,076 52	

PAR L'ÉTAT.

"	"	"	"	"	1,051,894 17	
"	"	"	"	"	5,051,894 17	
"	"	"	"	"	5,601,468 27	
"	"	"	"	"	5,542,424 42	
"	"	"	"	"	5,485,048 77	
"	"	"	"	"	6,024,414 02	
"	"	"	"	"	6,562,355 52	
"	"	"	"	"	7,119,001 12	
"	"	"	"	"	17,972,988 44	
724,500 "	"	"	"	"	18,587,518 09	
4,347,000 "	"	"	"	"	22,005,997 52	
4,347,000 "	258,514 52	"	"	"	22,177,850 79	
4,347,000 "	1,451,085 92	500,000 "	"	"	23,544,022 25	
4,347,000 "	1,451,085 92	500,000 "	"	"	c) 23,428,954 82	c) Les intérêts dus par l'État au 31 décembre 1844 seront diminués d'environ un million de francs, en 1845, lorsque les opérations de conversion seront terminées.

18

ÉTAT N° 5.

Emprunt de Fr. 100,800,000,

A CINQ POUR CENT.

SITUATION AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt.	fr. 100,800,000	»
Dont il a été amorti	16,458,568	»
	<hr/>	
Capital restant.	fr. 84,341,652	»
	<hr/> <hr/>	

Ce capital est divisé comme suit :

18,584 obligations au porteur de fr. 2,520, soit.	fr. 46,851,680	»
34,390 » » 1,008 » 	54,665,120	»
190 inscriptions nominatives, ensemble fr. 142,241 60 c ^s de ren- tes 5 %, représentant un capital de	2,844,832	»
	<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr. 84,341,652	»
	<hr/> <hr/>	

Ces obligations au porteur et inscriptions nominatives seront converties en rentes 4 1/2 %, avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, conformément à la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 42), et à l'arrêté royal du même jour (*Bulletin officiel* n° 45).

ÉTAT N° 4.

Emprunt de Fr. 30,000,000,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1843.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1843).

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt fr. 300,000 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS :

Semestre au 1^{er} juillet 1843 : 2 % de fr. 2,768,000 55,360 »
Semestre au 1^{er} janvier 1844 : » » 2,852,000 57,040 »TOTAL. fr. 412,400 »

Cette somme de 412,400 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 426,554 64 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

IV. B. Pour l'exercice de 1844, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmentée des intérêts se rapportant à l'année 1844, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1845, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt. fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1844 et jouissances antérieures. 3,174,000 »Restant du capital. fr. 26,826,000 »

ÉTAT N^o 3.**Emprunt de Fr. 50,850,800,**

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1843.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1843).

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt. fr. 508,508 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS :

Semestre au 1^{er} février 1843 : 1 1/2 % de fr. 3,543,800, soit fr. 53,157,
dont le 1/6, pour le mois de janvier 1843, est de 8,859 50
Semestre au 1^{er} août 1843 : 1 1/2 % de 3,788,800 francs 56,852 »
Semestre au 1^{er} février 1844 : 1 1/2 % de 4,388,800 francs, soit
65,852 francs, dont les 5/6 pour les mois d'août, septembre, octobre,
novembre et décembre 1843, font 54,860 »

TOTAL. fr. 629,059 50

Cette somme de fr. 629,059 50 c^s a été employée à racheter un capital nominal de fr. 856,569 04 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'exercice 1844, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs, augmentée des intérêts se rapportant à l'année 1844, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} février 1845, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt fr. 50,850,800 »
Dont il a été amorti :
Avec jouissance du 1^{er} août 1844 et avec jouissances antérieures . . . 4,808,800 »

Restant du capital. fr. 46,042,000 »

ÉTAT N^o 6.**Emprunt de Fr. 1,481,481 48 c^s,**

SOIT 700,000 FLORINS, A CINQ POUR CENT.

SITUATION AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt	fr. 1,481,481 48 fl. 700,000 »
Dont il a été amorti	101,587 50 » 48,000 »
	<hr/>
Capital restant.	fr. 1,379,894 18 fl. 652,000 »

Ce capital est divisé en 652 obligations de 1,000 florins chacune, qui seront converties en rentes 4 $\frac{1}{2}$ ‰, avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, conformément à la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n^o 42), et à l'arrêté royal du même jour (*Bulletin officiel* n^o 43).

ÉTAT N^o 7.**LIBELLÉ**

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT,AU CAPITAL DE FR. 589,417,651 74 C^s,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1845 A 3,000 FRANCS.

1 ^o Confection des grands-livres	fr.	500	»
2 ^o Confection des états nominatifs de payement des semestres de rentes, des registres de mandats, journal des écritures, etc., etc.		1,000	»
3 ^o Formules imprimées et timbrées de procurations de quatre sortes, pour recevoir les intérêts et effectuer les transferts et mutations sur les grands-livres.		500	»
4 ^o Imprimés divers, tels qu'extraits d'inscriptions, billets et certificats de transfert, billets de solde et quittances, formules pour dépôt de signatures, etc., etc.		1,000	»
TOTAL.		fr.	3,000

N. B. Il est à observer que le montant de ces frais est plus que compensé par les rétributions perçues en vertu des réglemens sur la matière, et qui sont comprises au Budget des Voies et Moyens parmi les recettes accidentelles de l'administration du trésor public.

ÉTAT N° 8.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 3,400 FRANCS.

1° Commission de payement en faveur de MM. de Rothschild, à 1/2 p. % de 400,000 francs, montant approximatif de la somme d'intérêts à acquitter à Paris et à Londres fr.	2,000 »
2° Commission et courtage relatifs à l'amortissement	600 »
3° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 1/2 pour mille sur environ 402,000 francs, applicables au payement et à la com- mission de payement des intérêts.	605 »
4° Frais divers, entre autres d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.	200 »
TOTAL. . . . fr.	<u>3,405 »</u>

ETAT N° 9.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS,

A TROIS POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 54,000 FRANCS.

1° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de 2,054,052 francs, destinée au payement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt fr.	20,540 52
2° Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 40 c. par livre sterling, et le change du payement des intérêts à Londres sur environ 55,000 livres sterl. (au taux moyen de 25 c. par livre sterl.)	8,750 »
3° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 1/2 pour mille sur environ fr. 2,065,122 52 c., applicables aux intérêts et à l'amortissement, à la commission de payement de ce chef et aux pertes de change	3,094 68
4° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc., etc.	2,500 »
TOTAL. fr.	54,685 »

ÉTAT N° 10.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS,

A CINQ POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 150,000 FRANCS.

1° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de 4,547,000 francs, destinée au paiement des intérêts dudit emprunt. fr.	45,470 »
2° Commission et courtage sur la somme de 201,600 francs, destinée à l'amortissement de la 1 ^{re} partie de l'emprunt conclu avec la Société générale, évaluée à $\frac{1}{4}$ p. % de ladite somme	504 »
3° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild, sur la somme de 667,800 francs, destinée à l'amortissement de la seconde partie de l'emprunt conclu avec lesdits MM. de Rothschild et la Société générale	6,578 »
4° Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 20 c ^s . par livre sterling, et le change du paiement des intérêts à Londres sur environ 155,000 livres sterl. (au taux moyen de 45 c ^s . par livre sterl.)	69,750 »
5° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 $\frac{1}{2}$ par mille sur environ 5,154,698 francs, applicables aux intérêts, à l'amortissement de la seconde partie de l'emprunt, à la commission de paiement de ce chef et aux pertes de change.	7,702 04
6° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc., etc.	2,500 »
TOTAL. fr.	<u>150,604 04</u>

ÉTAT N° 11.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE FR. 28,621,718 40 C^s,

A CINQ POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 45,000 FRANCS.

1° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de fr. 1,717,505 40 c ^s , destinée au payement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt.	fr.	17,173 05
2° Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 20 c ^s . par livre sterl. et le change du payement des intérêts à Londres sur environ 52,000 livres sterl. (au taux moyen de 45 c ^s . par livre sterl.)		25,400 »
3° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, 1 1/2 pour mille sur environ fr. 1,757,876 15 c ^s , applicables aux intérêts et à l'amortissement, à la commission de payement de ce chef et aux pertes de change		2,656 82
4° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, impressions, etc., etc.		1,800 »
TOTAL. fr.		45,009 85

ÉTAT N° 12.

INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS

VERSES EN NUMÉRAIRE DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT EN VERTU DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DU 23 NOVEMBRE 1830, OU RENSEIGNÉS A LA BELGIQUE PAR LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS, EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DU 19 AVRIL 1839 ET DU 5 NOVEMBRE 1842.

Les capitaux qui demeuraient inscrits au registre général des cautionnements, au 1^{er} septembre 1844, s'élevaient :

Pour les cautionnements anciens, à fr.	2,365,795 92
Pour les cautionnements nouveaux, à.	5,390,820 »
Les quittances de versements rentrées pendant le trimestre avec demandes en inscriptions, sont de	144,482 67
On présume que les versements qui seront effectués pendant le 2 ^e semestre 1844, s'élèveront à.	400,000 »
TOTAL des inscriptions présumées. fr.	8,301,096 59
Intérêt de ce capital pour 1845, à 4 %	552,045 86
On présume que les inscriptions demandées pendant 1845 s'élèveront à 800,000 francs, et les intérêts proportionnels à payer sur cette somme, calculés à 2 %, à	16,000 »
ENSEMBLE. fr.	548,045 86
On estime que les remboursements effectués jusqu'à la fin de 1845 pourront diminuer ces intérêts d'une somme d'environ	8,500 »
De sorte que la somme nécessaire pour servir les intérêts durant l'exercice 1845, serait de	539,545 86
SOIT. fr.	540,000 »
Et pour arriérés d'intérêts sur des exercices clos.	5,000 »
ENSEMBLE. fr.	545,000 »

ÉTAT N° 15.

ÉTAT GÉNÉRAL

DE

LA SITUATION DE LA CAISSE DES CONSIGNATIONS COURANTES,

FAITES DANS LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC AU 31 AOUT 1844

(Loi du 28 nivôse an XIII.)

N° d'ordre.	CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT	RESTANT	TOTAL	Remboursements	RESTE	PAYEMENTS
		DES RECETTES des 8 1 ^{ers} mois de 1844	A REMBOURSER au 31 décembre 1843.		EN PRINCIPAL pendant les 8 1 ^{ers} mois de 1844.	A REMBOURSER au 31 août 1844.	d'intérêts des 8 1 ^{ers} mois de 1844
1	Anvers	5,259 86	168,732 91	171,972 77	99,089 50	72,883 27	1,665 86
2	Malmes	642 18	11,619 72	12,261 90	»	12,261 90	»
3	Turnhout	»	587 02	587 02	»	587 02	»
4	Bruxelles	20,843 43	478,226 97	449,070 40	135,901 56	563,168 84	10,511 53
5	Louvain	158 60	41,030 84	41,189 44	224 03	40,965 41	16 53
6	Nivelles	6,535 »	4,186 44	10,541 44	820 89	9,720 55	»
7	Bruges	24,171 23	43,275 65	67,446 91	21,247 02	46,199 89	148 96
8	Courtrai	»	15,721 08	15,721 08	2,460 17	13,260 91	421 65
9	Furnes	»	6,572 48	6,572 48	»	6,572 48	»
10	Ypres	667 47	22,609 68	23,277 15	»	23,277 15	»
11	Gand	115,928 61	208,378 96	322,307 57	63,914 02	258,393 55	6,269 57
12	Audenarde	»	570 57	570 57	»	570 57	»
13	Termonde	53,806 71	12,478 19	48,284 90	»	48,284 90	427 91
14	Mons	15,118 51	343,301 29	338,619 80	38,180 98	320,438 82	3,231 81
15	Charleroy	21,248 41	239,039 43	260,287 84	43,146 01	217,141 83	2,929 20
16	Tournay	11,077 83	485,054 81	496,132 64	2,185 55	493,947 09	245 27
17	Liège	14,837 32	408,000 32	422,837 84	88,122 88	334,714 96	357 55
18	Huy	»	34,407 42	34,407 42	797 74	33,609 68	54 62
19	Verviers	11,926 91	56,189 50	68,116 41	24,036 07	44,080 34	318 82
20	Hasselt	7,000 »	32,337 95	39,337 95	673 15	38,664 80	10 43
21	Tongres	276 14	2,287 09	2,563 23	»	2,563 23	»
22	Arlon	13,219 11	230,149 11	243,368 22	8,093 52	235,274 70	937 01
23	Marche	330 »	158 92	508 92	»	508 92	»
24	Neufchâteau	28,042 33	3,227 03	33,269 36	6,772 32	26,496 86	386 86
25	Namur	2,875 »	28,370 61	31,445 61	»	31,445 61	»
26	Dinant	1,995 18	21,767 95	23,763 11	»	23,763 11	»
	TOTAUX	533,779 85	2,900,502 15	3,254,282 »	335,665 61	2,698,616 39	28,311 38

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DE LA CAISSE DES CONSIGNATIONS ANCIENNES.

(Période antérieure au 1^{er} octobre 1850. — Loi du 28 nivôse an XIII.)

ANNÉES OU PÉRIODES.	Remboursement en PRINCIPAL.	RESTANT à rembourser à l'expiration de chaque année ou période.	INTÉRÊTS payés par année OU PÉRIODE.	Observations.
1 ^{er} octobre 1850.	»	840,851 42	»	
4 ^m trimestre 1850.	54,758 86	786,112 56	1,294 31	
Année 1851.	244,686 53	541,426 03	15,545 02	
Id. 1852.	85,513 25	455,912 78	13,581 35	
Id. 1853.	117,987 79	537,924 99	57,446 46	
Id. 1854.	16,750 82	521,174 17	5,555 76	
Id. 1855.	6,656 61	514,557 56	2,842 23	
Id. 1856.	27,975 46	286,564 10	7,652 62	
Id. 1857.	26,004 69	260,559 41	9,218 07	
Id. 1858.	13,478 10	247,081 31	5,969 03	
Id. 1859.	1,045 61	246,057 70	566 89	
Id. 1840.	17,602 63	228,435 07	5,864 23	
Id. 1841.	4,048 72	224,386 35	1,513 89	
Id. 1842.	3,609 99	220,776 36	3,966 97	
Id. 1843.	5,626 13	215,150 23	2,286 81	
1 ^{er} semestre 1844.	»	215,150 23	223 74	
TOTAUX.	625,701 19		109,107 38	